

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Enquête publique relative à la modification n°11

du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de SAINT-ETIENNE

Le public est informé qu'une enquête publique est organisée sur le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune de SAINT-ETIENNE du lundi 30 septembre 2019 à partir de 9 heures au mercredi 30 octobre 2019 jusqu'à 17 heures inclus, soit pendant 31 jours consécutifs.

La personne responsable du projet est Monsieur le Président de SAINT-ETIENNE METROPOLE (Direction du Développement Territorial, Service Planification).

A l'issue de l'enquête, le projet de plan local d'urbanisme, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du Commissaire enquêteur, sera soumis à l'approbation du Conseil Métropolitain de Saint-Etienne Métropole.

Monsieur Pierre GRETHA a été désigné Commissaire enquêteur par le président du Tribunal Administratif de LYON.

L'Hôtel de ville de SAINT-ETIENNE est désigné siège de l'enquête.

Les pièces du dossier et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le Commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public du lundi 30 septembre 2019 à partir de 9h au mercredi 30 octobre 2019 jusqu'à 17h inclus :

- à l'Hôtel de Ville de SAINT-ETIENNE, PLACE DE L'HOTEL DE VILLE,
 - du lundi au jeudi de 9 heures à 17 heures,
 - les vendredis de 9 heures à 16 heures 30.
- à la Mairie annexe de SAINT-VICTOR-SUR-LOIRE, LE BOURG,
 - du lundi au jeudi de 9 heures à 12 heures 30 et de 13 heures 30 à 17 heures,
 - les vendredis de 9 heures à 12 heures 30 et de 13 heures 30 à 16 heures 30.
- à la Mairie de la commune associée de ROCHETAILLÉE, 4 PLACE DU CHATEAU,
 - du lundi au vendredi de 9 heures à 12 heures.
- au siège de SAINT-ETIENNE METROPOLE, 2 AVENUE GRUNER 42000 SAINT-ETIENNE,
 - du lundi au jeudi de 9 heures à 12 heures 30 et de 13 heures 30 à 17 heures,
 - les vendredis de 9 heures à 12 heures 30 et de 13 heures 30 à 16 heures 30.

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions,

- sur le registre ouvert à cet effet par le commissaire enquêteur à l'Hôtel de ville de SAINT-ETIENNE et en Mairies de SAINT-VICTOR-SUR-LOIRE et de ROCHETAILLÉE,
- lors des permanences du Commissaire enquêteur à l'Hôtel de ville.

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions,

- sur le registre ouvert à cet effet par le Commissaire enquêteur au siège de SAINT-ETIENNE METROPOLE,
- sur le site internet de Saint-Etienne Métropole à l'adresse suivante :

<https://www.saint-etienne-metropole.fr/institution/vie-democratique/concertations-et-enquetes-publiques>

Le public pourra aussi faire part de ses observations, propositions et contre-propositions par correspondance à l'attention de : Monsieur Pierre GRETHA, Commissaire enquêteur, Enquête publique de la modification n°11 du PLU de la commune de Saint-Etienne, Bureau d'accueil de l'Hôtel de ville, Hôtel de ville – BP 503, 42007 SAINT-ETIENNE cedex 1.

Le dossier d'enquête publique sera également disponible durant l'enquête publique sur le site Internet de SAINT-ETIENNE METROPOLE à l'adresse suivante : <https://www.saint-etienne-metropole.fr/institution/vie-democratique/concertations-et-enquetes-publiques>, et accessible depuis un poste informatique à l'accueil de Saint-Etienne-Métropole (2 avenue Grüner, 42000 Saint-Etienne). Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de SAINT-ETIENNE METROPOLE dès la publication du présent avis.

Pendant la durée de l'enquête, le Commissaire enquêteur sera présent à l'Hôtel de ville de SAINT-ETIENNE pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

- le mardi 01 octobre 2019 de 14 heures à 17 heures,
- le jeudi 10 octobre 2019 de 14 heures à 17 heures,
- le vendredi 18 octobre 2019 de 14 heures à 16 heures 30,
- le jeudi 24 octobre 2019 de 14 heures à 17 heures,
- le mercredi 30 octobre 2019 de 14 heures à 17 heures.

A l'issue de l'enquête et dans un délai d'un mois, le Commissaire enquêteur adressera une copie de son rapport et de ses conclusions au Président du Tribunal Administratif de Lyon et au Président de SAINT-ETIENNE METROPOLE. Ce dernier transmettra une copie du

rapport et des conclusions du Commissaire enquêteur au Préfet et au Maire de SAINT-ETIENNE pour y être sans délai, tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Dans les mêmes conditions ces documents seront accessibles au siège de SAINT-ETIENNE METROPOLE et sur son site internet à l'adresse suivante

<https://www.saint-etienne-metropole.fr/institution/vie-democratique/concertations-et-enquetes-publiques>

Le présent avis sera affiché quinze jours au moins avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci à l'Hôtel de ville de SAINT-ETIENNE, en mairie annexe de SAINT-VICTOR-SUR-LOIRE, en mairie de ROCHETAILLEE, ainsi qu'au siège de SAINT-ETIENNE METROPOLE, en un lieu accessible au public en tout temps.